

I. FAITS SAILLANTS DE LA CAUSE TARIFAIRE 2016

Référence :

— Pièce B-0441, GM-102, document 1

Préambule :

Dans le cadre de la préparation de la preuve sur le SPEDE déposée au présent dossier à la pièce Gaz Métro-105, Document 1, Gaz Métro a réalisé que la composante liée aux impôts associés au financement du service SPEDE n'était pas récupérée dans le service SPEDE mais plutôt dans le service de distribution. Une revue du traitement de l'impôt des autres CFR hors base a également fait ressortir que les impôts étaient également fonctionnalisés en distribution.

(Pièce B-0441, p.6, lignes 11 à 15)

Demande :

1. Sachant que dans un processus d'amélioration continue, il importe de comprendre l'origine des erreurs, comment le Distributeur a-t-il découvert cette erreur d'allocation des coûts liés à l'impôt?
2. Le Distributeur croit-il qu'une erreur d'allocation de ce type ait pu se glisser dans d'autres éléments de coûts, engendrant ainsi des surcoûts non-justifiés en distribution?
3. La conséquence financière de cette erreur d'allocation pour les différentes activités et catégories de clients a-t-elle été calculée pour certaines années antérieures à la présente cause tarifaire?

Préambule :

Étant donné que ces changements auront des impacts sur la majorité des pièces aux dossiers 2015 et 2016, Gaz Métro annonce qu'elle ne mettra pas à jour l'ensemble des dossiers 2015 et 2016. Gaz Métro pourra faire ces ajustements à la suite de la décision finale à intervenir sur les tarifs de distribution CT2015 et CT2016.

(Pièce B-0441, p. 6, ligne 26 à p. 7, ligne 2)

Demande :

4. Actuellement, le Distributeur a-t-il une idée de l'ampleur de l'ajustement qui sera requis et de l'impact cumulatif sur les tarifs qui auront été décidés par la Régie?

Préambule :

La Cause tarifaire 2016 présente une décroissance des volumes de distribution. Cette décroissance des volumes génère une diminution des revenus de distribution qui se traduit par un effet défavorable de la variation tarifaire de 12,2 M\$, soit une hausse de 2,2 % des tarifs de distribution.

(Pièce B-0441, p.9, lignes 10 à 13)

Demande :

5. La décroissance des volumes de distribution découle-t-elle d'une prévision à la baisse des volumes consommés en moyenne par les clients ou d'une prévision à la baisse du nombre de clients sur le réseau?

Références :

- Pièce B-0441, GM-102, document 1
- Pièce B-0008, GM-3, document 1

Préambule :

Gaz Métro précise cependant qu'il existe deux façons de traiter cette augmentation du risque; la façon classique qui consiste à ajuster son taux de rendement à la hausse ou par une modification du mode de partage actuellement en vigueur. Gaz Métro, dans la présente cause, ne procède pas à un examen complet de son risque global et propose d'ailleurs de maintenir le taux de rendement à 8,9 % pour l'exercice 2015. Compte tenu qu'il est proposé que le taux de rendement demeure inchangé, et du degré d'exposition accentué au risque auquel le distributeur propose de s'exposer aux fins d'alléger le processus réglementaire, il devient essentiel que la règle de partage énoncée dans la décision D-2013-106 soit révisée.

(Pièce B-0008, GM3, document 1, de la page 8 (ligne 16) jusqu'à la page 9 (ligne 6) – notre souligné)

ET :

Par sa décision D-2015-076, la Régie a déterminé que le taux de rendement sur l'avoir des actionnaires pour les années tarifaires 2016 et 2017 serait de 8,9 %. Ainsi, ce taux a été utilisé pour la production des pièces au présent dossier en conformité avec cette décision.

(Pièce B-0441, p.11, lignes 9 à 12)

Demande :

6. Compte tenu que la Régie, dans sa décision D-2015-045, n'a pas retenu la proposition originale du Distributeur eu égard au mécanisme de traitement des écarts de rendement, le Distributeur ne croit-il pas que cela aurait dû l'amener à demander un ajustement à son taux de rendement?
7. Le Distributeur peut-il traduire ce différentiel entre les deux taux de rendement en termes d'impact tarifaire moyen pour l'année 2016?

II. STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS

Référence :

— Pièce B-0454, GM-106, document 1

Préambule :

Gaz Métro a tenté de déterminer un niveau raisonnable d'investissements pour ce qui est des risques « inconnus ». L'évaluation de l'importance de ces investissements a été basée sur les connaissances générales et sur l'expérience de Gaz Métro. Néanmoins, il est raisonnable de prévoir une croissance dans le temps. Gaz Métro a prévu un niveau d'investissement plus élevé au cours des trois dernières années.

(Pièce B-0454, p.8, lignes 3 à 7 – notre souligné)

Demande :

8. Y a-t-il un lien fonctionnel entre la croissance dans le temps de cette enveloppe liée aux risques inconnus et l'âge moyen du réseau et des équipements?

III. RENTABILITÉ DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Référence :

— Pièce B-0450, GM-104, document 2

Préambule :

Renforcement du réseau (colonne 15)

Demande :

9. Pour quelle raison le montant de 1,168 M \$ apparaissant au tableau de rentabilité du plan de développement 2015-2016 n'est-il pas ventilé sur la période de cinq ans?

10. Faut-il comprendre que le Distributeur entend faire l'ensemble des investissements de renforcement du réseau en une seule campagne (par exemple, pendant l'année 1)?

Préambule :

Ajout de nouveaux clients – Résidentiel (colonne 1) et Affaires (colonne 4). Les données démontrent qu'à l'année 1 du plan quinquennal, le nombre de nouveaux clients sera respectivement de 2 313 et de 2 385, et que par la suite la progression sera de 825 (Résidentiel) et de – 126 (Affaires) à l'année 2.

Demande :

11. Comment convient-il d'interpréter la progression dont témoigne cette projection?

Préambule :

**TABLEAU 5
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS**

PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS					
CATÉGORIE D'INVESTISSEMENTS	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)
Risques	24,5	18,3	10,8	9,2	9,2
Respect des exigences	11,2	14,6	14,6	16,1	16,1
Enjeux clients – capacité hydraulique	0,8	0,5	0,5	0,5	0,5
Amélioration des actifs	17,7	22,1	22,1	22,1	22,1
TOTAL	54,2	55,5	48,0	47,9	47,9
Taux d'inflation utilisé	0 %	2,2 %	2,0 %	2,1 %	2,1 %
TOTAL inflationné	54,2	56,7	50,0	51,0	52,1

(Pièce B-0454, p.16)

12. Comment réconcilier le fait que le Distributeur mette en place une stratégie de gestion de ses actifs à partir du constat du vieillissement de son réseau et des équipements qui le servent, et le fait que, des quatre catégories, seule la catégorie « risques » voit les sommes requises pour les divers projets retenus, progresser dans le temps?

IV. ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION**Référence :**

— Pièce B-0458, GM-107, document 3

Préambule :

Tableau (p. 1) : colonne de droite (écarts), ligne 31.

ET :

L'augmentation de 3,7 M\$ des investissements prévus en équipement de transport entre le 5/7 2015 et la Cause tarifaire 2016 s'explique principalement par le fait que depuis quelques années, Gaz Métro reporte les achats de véhicules Transit utilisés par les techniciens réseau afin d'attendre la sortie du nouveau modèle de véhicule par le fabricant.

(pièce B-0458, p. 5, lignes 7 à 10)

Demande :

13. Le report des achats de véhicules par le Distributeur a-t-il pour objectif, ou permet-il, de choisir des véhicules dont la conversion au gaz naturel est facilitée et moins onéreuse ?

Préambule :

*DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES
PRÉVISION 5/7 - 2015, CAUSES TARIFAIRES 2015 et 2016
(000 \$)*

No de ligne	<u>ÉCARTS</u>	<u>BUDGET CAUSE 2015</u>	<u>PRÉVISION 5/7 2015</u>	<u>BUDGET CAUSE 2016</u>	<u>ÉCARTS</u>	
1 Bureautique / finances	(684)	5 792	5 108	3 446	(1 662)	(1)
2 Exploitation	608	1 341	1 949	6 292	4 343	(2)
3 Service à la clientèle	(105)	156	51	274	223	
4 Total	(181)	7 289	7 108	10 012	2 904	

(pièce B-0458, p. 10)

14. La hausse significative de l'écart dans la rubrique « exploitation » est principalement attribuable, selon le Distributeur, au projet « Approvisionnement

gazier », au coût de 3,5 M \$ (note de bas du tableau). Le Distributeur peut-il présenter plus en détails ce projet (origine, objectif, moyens, progression)?

V. MODALITÉS DE DISPOSITION DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS POUR LE PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU À LA CÔTE-NORD

Référence :

— Pièce B-0464, GM-107, document 9

Préambule :

La balance des coûts (0,076 M\$) est en lien avec l'organisation d'événements publics en faveur du projet et certaines sommes allouées pour des commandites d'événements afin d'assurer une présence dans la région de la Côte-Nord.

(pièce B-0464, p. 6, lignes 20 à 23)

Demande :

15. Aux fins du partage entre activités réglementées et non-réglementées, le Distributeur fait-il une différence entre des activités telles la commandite d'événements dans le cadre de ce projet, et celles du même ordre réalisées dans le cadre de ses activités habituelles?

VI. PLAN DE BALISAGE ET CALENDRIER DE RÉALISATION

Référence :

— Pièce B-0499, GM-109, document 20

— Décision D-2014-077 (R-3837-2013, phase 3)

Préambule :

Dans un contexte de hausse importante constatée au cours de la période 2012-2014, la Régie est d'avis qu'il serait utile qu'un exercice ponctuel de balisage des charges d'exploitation soit mis en place. La Régie ordonne à Gaz Métro qu'un exercice de balisage des charges d'exploitation soit mis en place et de déposer, dans le cadre du prochain dossier tarifaire, un plan de balisage ainsi qu'un calendrier de réalisation.

(paragraphe 302 de la décision D-2014-077)

ET :

Voici les résultats, jusqu'à ce jour, relativement à la recherche d'organisateur de balisage, et ce en fonction de l'échéancier proposé.

5.1 CAUSE TARIFAIRE 2017

(...)

5.2 CAUSE TARIFAIRE 2018

(...)

5.3 CAUSE TARIFAIRE 2019

(...)

(Pièce B-0499, pp. 5 et 7)

Demande :

16. Le Distributeur peut-il présenter un tableau ou un graphique qui illustrerait le pourcentage de ses activités, exprimé en coûts, qui serait couvert par chacune des étapes de son calendrier de balisage?
17. Le Distributeur a-t-il décidé s'il maintiendrait à l'horizon 2020 l'effort de balisage dont il présente le calendrier dans le cadre du présent dossier?
18. Le cas échéant, a-t-il posé des gestes pour traduire cette orientation dans sa structure administrative?